

Province de Québec
Cégep régional de Lanaudière

Procès-verbal de la 170^e assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le lundi 13 mars 2017, à 16 h 30, sous la présidence de Mme Francine Ranger, présidente du conseil d'administration.

Sont présents :

Mesdames	Hélène Bailleu Mélissa Lapierre Francine Ranger Diane Raymond Patricia Rivest
Messieurs	Hugo Beauséjour Marcel Côté Alain Lamarre Dominic Leblanc Simon Paquin Michel Rouleau Benoît Tessier Benoît Valiquette

Absences motivées :

Madame	Nancy Lapointe
Messieurs	Jérémy Christian Michel Goudreau Marco Legrand Francis Malo Martin Ménard

Participent également à l'assemblée :

Mesdames	Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue Nadia Grondin, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires corporatives
Monsieur	Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information

Agit à titre de secrétaire de l'assemblée :

Madame	Nadia Grondin
--------	---------------

Ouverture de l'assemblée – vérification du quorum :

La présidente d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

D'entrée de jeu, le directeur général souhaite la bienvenue à Mme Mélissa Lapierre qui a été nommée par la ministre responsable de l'Enseignement supérieur pour un mandat de trois ans, à titre de personne choisie au sein des entreprises de la région œuvrant dans les secteurs d'activités économiques correspondant aux programmes d'études techniques mis en œuvre par le cégep.

170.1 Adoption de l'ordre du jour :

Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par M. Simon Paquin,

« *Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :*

- 170.1 Adoption de l'ordre du jour*
- 170.2 Adjudication du contrat de réfection des dalles sur sol, phase IV, Bloc C et autres travaux au collège constituant de Joliette*
- 170.3 Recrutement d'une nouvelle direction du collège constituant de Terrebonne*
- 170.4 Levée de l'assemblée*

Adopté à l'unanimité.

CARL-170313-01

170.2 Adjudication du contrat de réfection des dalles sur sol, phase IV, Bloc C et autres travaux au collège constituant de Joliette :

Le directeur des ressources matérielles présente le dossier et répond aux questions des membres.

Un appel d'offres public pour la réfection des dalles sur sol, Phase IV, Bloc C au collège constituant de Joliette a été publié le 10 février 2017. L'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 7 mars 2017. Cinq soumissions ont été reçues dans les délais impartis.

L'analyse des conditions d'admissibilité et de conformité des soumissions a été effectuée par le Service de l'approvisionnement.

La direction des ressources matérielles recommande l'adjudication du contrat à la firme « Les entreprises Christian Arbour inc. », le tout tel qu'il appert dans la soumission déposée le 7 mars 2017.

Attendu le processus d'appel d'offres public tenu pour la réfection des dalles sur sol, phase IV, Bloc C au collège constituant de Joliette;

Attendu les cinq soumissions déposées dans les délais prescrits;

Attendu les analyses d'admissibilité et de conformité effectuées par le Service de l'approvisionnement;

Attendu la disponibilité financière dans le budget d'investissement du Cégep régional de Lanaudière;

Attendu la recommandation de la direction des ressources matérielles;

Sur proposition de M. Benoît Valiquette, dûment appuyée par Mme Hélène Bailleu,

« Il est résolu d'octroyer le contrat pour la réfection des dalles sur sol, phase IV, Bloc C et autres travaux au collège constituant de Joliette au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme « Les entreprises Christian Arbour inc. », pour un montant de 479 894,00 \$ (avant taxes), le tout tel qu'il appert dans la soumission déposée le 7 mars 2017. »

Adoptée à l'unanimité.

CARL-170313-02

170.3 Recrutement d'une nouvelle direction du collège constituant de Terrebonne :

Le directeur général présente le dossier.

Le directeur du collège constituant de Terrebonne, M. Michel Rouleau, a récemment fait part au directeur général de sa décision de prendre sa retraite au terme de la présente année scolaire. Cette décision entraînera la vacance à la direction du collège constituant de Terrebonne. Il y a donc lieu d'amorcer le processus de sélection visant à pourvoir ce poste d'un nouveau titulaire.

Dans un premier temps, il s'agit pour le conseil d'administration, conformément au paragraphe 4.1 du *Règlement no 9 portant sur la dotation*, de constituer le comité de sélection et de décider de l'échéancier de ce comité devant lui faire rapport en lui présentant sa recommandation d'embauche.

La direction générale consultera prochainement le comité de direction, la commission des études ainsi que le conseil d'établissement de Terrebonne sur le mandat et le profil souhaité de la prochaine direction du collège.

Comme suite à ces consultations, un projet d'affichage sera soumis au conseil d'administration lors d'une assemblée extraordinaire à tenir à la fin mars.

Conformément à l'article 66 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, le conseil d'établissement ainsi que la commission des études du collège constituant de Terrebonne devront donner leur avis au conseil d'administration sur la personne qui fera l'objet de cette recommandation d'embauche.

Attendu que le directeur du collège constituant de Terrebonne a annoncé sa décision de prendre sa retraite au terme de la présente année scolaire;

Attendu l'importance d'amorcer le plus rapidement possible un processus de définition de mandat, de recrutement et de sélection d'une nouvelle direction de collège;

Attendu que le conseil d'administration souhaite consulter le comité de direction, la commission des études et le conseil d'établissement de Terrebonne pour la définition du mandat et du profil souhaité de la prochaine direction;

Sur proposition de M. Simon Paquin, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

CARL-170313-03

« Il est résolu :

- *de combler le poste de directeur du collège constituant de Terrebonne et d'approuver l'échéancier de travail du comité de sélection;*
- *de nommer, comme membres du comité de sélection chargés de recommander un candidat au conseil d'administration, le président du conseil d'administration, le président intérimaire du conseil d'établissement de Terrebonne, le directeur général, la directrice du collège constituant de Joliette, le directeur du collège constituant de L'Assomption, et un membre du conseil d'administration en provenance du collège constituant de Terrebonne, en l'occurrence M. Martin Ménard. Mme Nadia Grondin, directrice des ressources humaines, agira à titre de secrétaire du comité qui aura pour mandat. »*

Adoptée à l'unanimité.

170.4 Levée de l'assemblée :

La séance est levée à 16 h 45.

.....
Président

.....
Secrétaire de l'assemblée